

**BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL**

**Séance du 12 juillet 2023 à 18h00**

**Date d'envoi de la convocation : le 6 juillet 2023**

**Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix**

*Étaient présents :*

M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

*Ont donné pouvoir :*

Mme BRUNON Martine	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. CINIÉRI Dino	À Mme PEYSSELON Valérie
M. CORVAISIER Robert	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme MAZOYER Martine
M. MANDON Emmanuel	À M. ZILLIOX Charles
M. MARION Philippe	À M. THOMAS Luc
Mme ROBIN Christine	À M. HAMMOU OU ALI Brahim

*Étaient absents :*

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand Lyon-Givors
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

*Assistaient également à la réunion :*

M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc

## RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU DU 12 JUILLET 2023

Charles ZILLIOX accueille les participants à la Maison du Parc.

Jean-Philippe PORCHEROT est désigné secrétaire de séance.

### 1 – 1 – ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉVISION DE LA CHARTE DU PARC DU PILAT

Assistent également à cette première partie de réunion, certains membres de la Commission « Révision de la Charte » en distanciel, Dominique NUNEZ (délégué au Parc de L'Horme), Bernard LAGET (Maire de Châteauneuf), André GEOURJON (Maire et délégué au Parc de La Versanne – Communauté de communes des Monts du Pilat), Christian MASSOLA (Maire de Brossainc), Thibald ABEILLON (délégué au Parc de Saint-Romain-en-Gal), Joseph BUGNAZET (Adjoint à la Ville de Saint-Just-Malmont) et Christine Delestrade (déléguée au Parc de la Chapelle-Villars).

Robert CORVAISIER (Maire de Saint-Sauveur-en-Rue, délégué au Parc et membre du Bureau) est également présent en visioconférence.

Un tour de table est proposé pour que tout le monde se présente.

Charles ZILLIOX fait un retour sur les points suivants :

- rappel des échanges lors de la dernière réunion du 14 juin du Bureau et de la Commission charte : il s'est notamment agi de prendre connaissance de l'analyse de la V0 de la Charte par le Bureau d'études en charge de son évaluation environnementale
- résultats de la consultation sur la version martyre de la Charte et sur le périmètre : 54 retours sur la V0 et 13 Communes de l'Ardèche et de la Haute-Loire sur 21 interrogées sont intéressées pour poursuivre leur réflexion quant à leur intégration au périmètre classé Parc
- échanges et décisions prises lors de la réunion du comité de pilotage qui s'est tenue le 7 juillet. Le détail figure dans le diaporama présenté en séance, joint au présent compte-rendu. Les décisions peuvent cependant être résumées comme suit :
  - périmètre non modifié
  - calendrier de révision décalé dans le temps pour permettre une meilleure intégration des retours de la consultation locale sur la V0

Ces décisions conduisant à ce que le vote final des Communes aient lieu après les élections de 2026, André GEOURJON se demande s'il n'est pas possible d'imaginer une forme de validation sur le mandat électoral actuel.

Charles ZILLIOX indique que cela n'est pas envisageable. Jean-Philippe PORCHEROT répond que ce cas de figure est fréquent pour les PLU ou PLUi ou encore les SCOT.

S'agissant du périmètre d'étude qui ne sera donc pas modifié, Sandrine GARDET précise que les 8 communes s'étant prononcé négativement à ce stade pourront changer d'avis

Charles ZILLIOX fait également les annonces suivantes concernant les prochaines échéances :

- la réunion de Bureau prévue le 15 novembre est décalée au 8 novembre
- la séance du Comité syndical prévue le 27 septembre est transformée en séance de la Commission charte
- la séance du Comité syndical prévue le 13 décembre est décalée au 20 décembre. Par contre, il y aura bien une réunion de Bureau le 13 décembre
- la séance du Bureau prévu le 11 octobre doit être modifiée, ce jour-là il est prévu de tenir un débat sur la charte de 16h00 à 21h00. Cette séance est désormais programmée le 4 octobre à 17h.

## Concernant le calendrier des Instances décisionnelles et des Instances de révision de la Charte Parc du Pilat :

- Juillet-août 2023 : analyse des retours de la consultation sur la v0 de la Charte et identification des points de débat dans le cadre d'un travail entre l'équipe technique, le Président et les Vice-Présidents du Parc les jeudis à 16h00 :
  - ✓ 27 juillet 16h00 : Orientation 4
  - ✓ 3 août 16h00 : Orientation 3
  - ✓ 10 août 16h00 : Orientation 1
  - ✓ 24 août 16h00 : Orientation 5
  - ✓ 31 août 16h00 : Orientation 2
  
- Septembre 2023 : Débats internes au syndicat mixte du Parc par orientation dans le cadre de réunions regroupant le Bureau et la Commission Charte :
  - ✓ 6 septembre 17h00 - Bureau - Commission Charte
  - ✓ 13 septembre 18h00 - Commission Charte
  - ✓ 20 septembre 18h00 – Commission Charte
  - ✓ 27 septembre 18h00– Commission Charte
  - ✓ 4 octobre 17h00 – Bureau - Commission Charte
  
- Octobre 2023 : Débats avec les partenaires signataires de la charte (éventuellement élargis à d'autres partenaires techniques)- 2 sujets par séance avec un expert et un animateur et vote final.
  - ✓ 11 octobre 16h00 – 21h00
  - ✓ 18 octobre 16h00 – 21h00
  - ✓ 25 octobre 16h00 – 21h00
  
- 8 novembre 2023 17h00 : Bureau + synthèse des travaux en Bureau et Commission Charte et instructions données à l'équipe technique pour la rédaction d'une version 1
  
- 13 décembre : Bureau à 18h00
- 15 décembre 9h30 : Comité de pilotage de la Charte
  
- 20 décembre 2023 18h30 : Validation d'une version 1 de la Charte en Comité syndical

Charles ZILLIOX remercie les membres de la Commission Charte pour leur participation et propose de passer à l'étude des points à l'ordre du jour du Bureau.

En préalable, Charles ZILLIOX propose de rajouter deux points à l'ordre du jour, soit deux dossiers de demande de subvention à la Région via le Contrat de Parc, l'un porté par la Commune de Saint-Pierre-de-Boeuf et l'autre porté par l'association CPIE des Monts du Pilat.

Aucun membre du Bureau ne s'y oppose.

## **2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU BUREAU DU 14 JUIN 2023**

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## **3 – APPROBATION DE COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS**

- Commission Biodiversité et Eau du 7 juin 2023 : en l'absence de Christine ROBIN, c'est Sandrine GARDET qui présente les principaux sujets évoqués en commission : Cette réunion a notamment été consacrée à l'évolution de l'Observatoire de la Biodiversité, à la préparation de l'inventaire des Salamandres tachetées et à la préparation des Rencontres de l'Observatoire de la Biodiversité qui auront lieu le 16 septembre prochain à Condrieu.

- Commission Climat – Énergie – Mobilité du 7 juin 2023 : Luc THOMAS présente les principaux points abordés au cours de cette réunion : Un point a été fait sur les actions du Parc en faveur de la mobilité durable et notamment sur l'élaboration du schéma vélo sur les deux communautés de communes du Pilat Rhodanien et des Monts du Pilat qui a débuté en mars. L'état d'avancement de l'élaboration de la stratégie d'adaptation au changement climatique et celui du Plan de Paysage ont été discutés. Un temps important a été consacré aux énergies renouvelables avec la présentation de la loi d'accélération et des outils ressources. La Commission a proposé de candidater à l'appel à manifestation d'intérêt de l'Ademe et de la CNR pour dynamiser la filière photovoltaïque. Depuis, le Parc ayant appris que le SIEL TE 42 souhaitait également y candidater, il a plutôt été choisi de soutenir cette candidature plutôt que de déposer une candidature du Parc concurrente. La Commission a pris connaissance du bilan très positif du Contrat Fonds Chaleur Territorial SEM-Pilat (partie Loire). Les objectifs de ce contrat ont pour certains été largement dépassés. L'appel à projet Ciel étoilé lancé par le Parc en lien avec la Région et les Syndicats d'énergie rencontre un franc succès.
- Comité de pilotage Agriculture durable du 11 mai 2023 : Valérie PEYSSELON partage les principaux sujets discutés au cours de cette réunion. Le Comité a échangé sur l'état d'avancement du projet Toits Ressources. Elle a pris connaissance du bilan à mi parcours du Plan Pastoral Territorial animé par Patur'en Pilat avec l'appui du Parc et validé 7 nouveaux dossiers de demande de financement pour 2023. Il a été présenté l'état des engagements des agriculteurs en 2023 dans le cadre du Projet Agro-Environnemental et Climatique. Comme à chaque réunion, les partenaires ont partagé leurs actualités. Le Parc a notamment annoncé sa reconnaissance en tant qu'Organisme de Gestion Collective des haies.  
Robert CORVAISIER interroge si un propriétaire privé de parcelles agricoles (non agriculteur) peut bénéficier de l'accompagnement du Parc pour la plantation de haies . Sandrine GARDET suggère à Robert CORVAISIER d'envoyer un mail à Marie MOTTOT pour bien cerner le besoin et ainsi y apporter une réponse.

#### **4 – ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA PRÉPARATION DE LA FUTURE CONVENTION ENTRE LA RÉGION ET LE PARC DU PILAT**

Charles ZILLIOX indique que la Région est toujours en train de creuser la manière dont fonctionnent les différents Parcs. Elle considère que ce travail est un préalable à la conclusion d'une convention pluriannuelle avec chacun des Parcs.

Le Parc a répondu aux questions de la Région concernant les finances et les ressources humaines du Parc en décembre 2022.

Le 28 avril 2023, lors de l'AG d'APARA, Thierry KOVACS a annoncé que de nouvelles questions allaient être posées pour faciliter le travail d'analyse des Parcs par la Région.

Le 17 mai 2023, les Parcs ont reçu ces nouvelles questions. Elles concernaient notamment les relations avec les structures hébergées, soit pour le Pilat : l'Office du Tourisme, le Conservatoire Botanique et IPAMAC. Le Parc a des conventions avec chacune de ces trois structures.

Le Parc a répondu le 9 juin à ces interrogations.

Le 20 juin, lors d'une réunion technique entre la Région et les Parcs, la Région a annoncé que la convention bilatérale entre chaque Parc et la Région porterait finalement sur les années 2024-2026. La Région a alors demandé à chaque Parc de produire de nouveau des tableaux prévisionnels de demande de subvention sur cette nouvelle période.

Lors de cette réunion, la Région a indiqué que globalement le Pilat pourrait compter pour 2023 sur un montant de subvention de 400 000 € en investissement et de 107 000 € en fonctionnement.

Les services s'emploient à proposer des dossiers pour consommer ces deux enveloppes. Les dossiers sont à déposer à la Région au plus tard aux alentours du 15 septembre

Pour ce qui est du tableau prévisionnel 2024-2026, Sandrine GARDET présente un nouveau tableau prévisionnel (joint au compte-rendu) des actions envisagées à adresser à la Région.

Il n'y a pas grand-chose de changer par rapport à ce qui avait été proposé initialement au Bureau pour 2023-2025 :

- la typologie des dossiers qui pourraient être financés sur l'axe mobilité a été élargie.
- une ligne pour les travaux de la Maison du Parc sur l'aspect usage et énergie a été ajoutée. *(Elle s'ajouterait au montant en investissement de 400 000€ habituellement attribué par la Région).*

L'idée serait d'avoir un accord de principe du Bureau pour proposer ces tableaux aux services techniques de la Région sans trop tarder.

**Le Bureau adopte à l'unanimité ce tableau prévisionnel.**

## **5 – DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR LE PARC DU PILAT :**

### **5.1 Candidature à l' Appel à projets 2023 – Saison 2 « Pôles de pleine nature » Massif central**

Martine MAZOYER présente ce point.

Dans le cadre de la convention interrégionale Massif central 2021-2027, l'État propose aux territoires volontaires un soutien pour permettre l'animation de leur stratégie de développement touristique basée sur les activités de pleine nature.

La vocation de ces pôles de pleine nature est notamment de :

- Proposer une offre qualifiée, diversifiée, de différents niveaux.
- Proposer des produits et séjours adaptés aux différentes demandes des clients
- Utiliser les activités et les sports de nature comme clé d'entrée du territoire
- Allonger les durées d'exploitation des équipements touristiques
- Valoriser, dans le cadre d'un modèle économique durable, un patrimoine environnemental et des ressources naturelles remarquables et fragiles.
- Développer des services à la population et des activités toute l'année (4 saisons) pour accroître l'attractivité territoriale et favoriser ainsi l'accueil de nouvelles populations.
- Développer la pratique des sports et loisirs de nature par les habitants

Pour permettre de développer de telles stratégies, l'État propose de soutenir les territoires candidats via la prise en charge de 70 % des frais de salaires et coûts indirects liés à 0.6 ETP dans le cadre de la mise en place d'un poste d'animateur engagé à minima sur un 80 %.

Le Pilat, engagé dans un tel projet au travers de la stratégie touristique travaillée depuis 2022 et en cours de validation, pourrait être éligible à ce dispositif. D'ailleurs, les partenaires locaux réunis lors de la séance du comité de projet « Avenir Montagnes Ingénierie » le 3 juillet dernier ont validé la nécessité de pouvoir maintenir une animation dédiée pour assurer la mise en œuvre de cette stratégie.

Aujourd'hui cette animation est permise par le soutien apporté par l'État dans le cadre du dispositif Avenir Montagnes Ingénierie.

Les poursuites de ce dispositif étant encore en cours de discussion, il apparaît donc pertinent aux partenaires d'envisager une candidature Pilat à cet appel à projets "2023 – Saison 2 – Pôles de pleine nature Massif Central" dont le territoire avait pu bénéficier lors de la période précédente.

Martine MAZOYER et Luc THOMAS mentionnent la stratégie du Parc vis-à-vis des incertitudes sur Avenir Montagne Ingénierie.

Mercredi 5 juillet, Luc THOMAS s'est rendu à Paris pour représenter le Parc (Madame MAZOYER et Monsieur ZILLIOX n'étant pas disponible) lors d'une réunion organisée par l'État pour les territoires engagés dans Avenir Montagnes Ingénieries.

A cette occasion, Madame la Ministre a informé les territoires qu'Avenir Montagnes Ingénierie serait bien prolongé de 2 ans avec un budget de 3 M€ pour 60 territoires. Toutefois les règles de prolongation restent à préciser. Ces précisions devraient être apportées cet automne.

Avant cela, il est attendu que chaque territoire présente un bilan de son action dans le cadre d'Avenir Montagnes Ingénierie.

Suite à cette rencontre parisienne et afin de tenter d'obtenir plus d'informations, les services du Parc ont contacté la personne en charge de ce dossier au commissariat de massif "Massif Central" pour savoir ce qu'il pensait de la situation.

Cette personne nous a clairement invité à déposer un dossier de candidature dans le cadre des Pôles de Nature car les règles pour Avenir Montagnes Ingénierie sont trop floues à l'heure actuelle pour nous garantir quoique ce soit.

Il est donc bien proposé de valider le dépôt de cette candidature à la Saison 2 Pôle de Pleine Nature en espérant que nous soyons amené à l'automne à l'annuler.

\*\*\*\*\*

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable pour répondre à l'appel à projets 2023 – Saison 2 « Pôles de pleine nature » Massif Central
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes.

## **5.2 Convention de partenariat entre le Parc du Pilat et le Département du Rhône pour la gestion des milieux des Espaces Naturels Sensibles**

Charles ZILLIOX présente ce point.

Depuis de nombreuses années, le Département du Rhône met en œuvre une politique partenariale de conservation et de valorisation des sites patrimoniaux de son territoire.

Sur ces sites, le Département du Rhône et ses partenaires peuvent engager différentes actions, financées grâce à la part départementale de la taxe d'aménagement. Acquisitions, aménagement, préservation des ressources en eau et des continuités écologiques, actions pédagogiques sont autant de déclinaisons de la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles.

Face à la dégradation des espaces et ressources naturels et à la réduction de la biodiversité, la préservation de ces sites patrimoniaux est un engagement fort du Département du Rhône en faveur de l'environnement.

Le Parc du Pilat est engagé dans la mise en œuvre de cette politique sur son territoire, au travers de différentes actions qu'il entend poursuivre au cours de l'année 2023.

Les actions mises en place sont les suivantes :

- Animations pédagogiques d'éducation à l'environnement et au développement durable. Le montant total de l'action s'élève à 45 000 €. La subvention sollicitée est de 3 000 €.
- La saison culturelle du Parc. Le montant total de cette action s'élève à 37 500 € pour laquelle une aide de 5 000 € est demandée au titre de cette convention.

- L'observatoire participatif de la biodiversité pour un montant de 27 000 €. Le soutien financier sollicité est de 7 000 €.

Il est précisé que ces actions bénéficient d'autres financements déjà sollicités.

Une convention entre le Parc du Pilat et le Département du Rhône vient formaliser ce partenariat pour 2023 et préciser les conditions d'octroi de la subvention du Département.

\*\*\*\*\*

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur cette convention
- autorise Monsieur le Président à la signer et à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes.

## **6 - DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR D'AUTRES MAÎTRES D'OUVRAGE QUE LE PARC**

### **6.1 Commune de Chuyer- projet d'optimisation de l'éclairage public**

Luc THOMAS présente ce dossier.

Dans le cadre de l'appel à projets « Optimisation de l'éclairage Public » lancé le 26 avril 2023, le projet de la Commune de Chuyer a été retenu.

La Commune possède un éclairage raisonné mais avec peu de lampes leds. À la suite de l'étude confiée au SIEL, il est possible de changer les lampes par des leds de couleurs adaptées aux enjeux biodiversité du Pilat (couleur plus ambrée selon les recommandations par le Parc) pour encore améliorer l'empreinte énergétique et écologique de la commune.

Il s'agira de changer 67 lampes (les 4 autres étant déjà équipées en leds car renouvelées en 2022), 9 points lumineux seront aussi supprimés et les plages horaires d'extinction rallongées de deux heures (extinction à 22h00 au lieu de 23h00 et rallumage à 6h00 au lieu de 5h00).

L'économie financière liée à l'extension de la coupure de l'éclairage public et ces travaux permettront un gain supplémentaire de l'ordre de 3 716€/ an.

Cela se traduira par une économie d'énergie supplémentaire de 14 783 kWh chaque année.

Au-delà des économies réalisées, cette action permet de renforcer et de contribuer à la constitution d'une trame noire à l'échelle du Pilat (13 des 14 communes du Pilat Rhodanien pratiquent ou ont voté à ce jour l'extinction de son éclairage en partie de nuit). La commune pratique déjà l'extinction et la modification des horaires d'extinction permettra de réduire l'impact sur la biodiversité, mais aussi sur le volet économique.

Il est proposé de soumettre à la Région dans le cadre du futur Contrat de Parc la demande de subvention de la Commune de Chuyer pour la régulation de l'éclairage public correspondant à une dépense restant à la charge de la Commune de 21 317 € HT pour laquelle une subvention régionale au taux de 50 %, soit un montant de 10 658,50 €, sera sollicitée.

\*\*\*\*\*

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce projet et son plan de financement
- valide l'accompagnement dans le cadre de l'appel à projets « Optimisation de l'éclairage public », soutenue par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en lien avec la politique régionale en faveur des Parcs.

## **6.2 Commune de Roisey- projet d'optimisation de l'éclairage public**

Luc THOMAS présente ce point.

Dans le cadre de l'appel à projets « Optimisation de l'éclairage Public » lancé le 26 avril 2023, le projet de la Commune de Roisey a été retenu.

La Commune possède un éclairage raisonné mais avec peu de lampes leds. À la suite de l'étude confiée au SIEL, il est possible de changer les lampes par des leds de couleurs adaptées aux enjeux biodiversité du Pilat (couleur plus ambrée selon les recommandations par le Parc) pour encore améliorer l'empreinte énergétique et écologique de la commune. Ce projet permet de réaliser de manière plus rapide et complète la seconde tranche de rénovation, il s'agira de changer 97 lampes (sur les 170 les autres étant déjà équipées en leds car renouvelées en 2022-23).

L'économie financière liée au maintien de la coupure de l'éclairage public et à ces travaux permettront un gain supplémentaire de l'ordre de 3 156 €/ an.

Cela se traduira par une économie d'énergie supplémentaire de 11 473 kWh chaque année.

Au-delà des économies réalisées, cette action permet de renforcer et de contribuer à la constitution d'une trame noire à l'échelle du Pilat (13 des 14 communes du Pilat Rhodanien pratiquent ou ont voté à ce jour l'extinction de son éclairage en partie de nuit). La commune pratique déjà l'extinction et l'éclairage prévu en 2200 K dans les hameaux constitue un effort important pour la biodiversité comme la suppression de 5 points lumineux en extrémité de ligne et le non éclairage du clocher.

Il est proposé de soumettre à la Région dans le cadre du Contrat de Parc la demande de subvention de la Commune de Roisey pour la régulation de l'éclairage public correspondant à une dépense restant à la charge de la Commune de 29 465 € HT pour laquelle une subvention régionale au taux de 50 %, soit un montant de 14 732,50 €, sera sollicitée.

\*\*\*\*\*

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce projet et son plan de financement
- valide l'accompagnement dans le cadre de l'appel à projets « Optimisation de l'éclairage public », soutenue par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en lien avec la politique régionale en faveur des Parcs.

## **6.3 Commune de Saint-Pierre-de-Boeuf – projet d'optimisation de l'éclairage public**

Luc THOMAS présente ce dossier.

La Commune de Saint-Pierre-de-Boeuf a répondu à l'appel à projets « Optimisation de l'éclairage Public » lancé le 26 avril 2023 en lien avec le SIEL – TE 42.

Elle possède un réseau d'éclairage public marqué de vétusté sur certains secteurs et qui nécessite une remise en état dans sa globalité.

Le projet consiste à s'équiper de 11 armoires d'horloges astronomiques pour réguler l'éclairage pendant la nuit et à remplacer 355 lampes par des luminaires leds moins énergivores et de couleur adaptées plus favorables à la biodiversité.

Ces travaux vont ainsi entraîner la diminution de 75 % la luminosité en milieu de nuit et toutes les ampoules seront en 2 200K.

Ces travaux vont également générer une économie financière pour la Commune, évaluée à 24 212 €/ an, du fait de la diminution de la puissance de l'éclairage pendant une partie de la nuit et de la suppression de 25 points lumineux.

L'économie d'énergie sera de l'ordre de 135 200 kWh chaque année, ce qui correspond à une diminution de 70 % de la consommation d'énergie dédiée à l'éclairage public.

Suite à un test d'extinction d'éclairage effectué sur des axes principaux de déplacement automobile, la

Commune ne poursuivra pas dans cette voie afin de maintenir la vidéosurveillance. Aussi, la Commune étudiera-t-elle l'extinction sur des secteurs moins fréquentés par les automobilistes et notamment en bordures de forêt.

Il est proposé de soumettre à la Région, dans le cadre du futur Contrat de Parc, la demande de subvention de la Commune de Saint-Pierre de Bœuf pour la rénovation et la régulation de son éclairage public.

Ce projet correspond à une dépense restant à la charge de la Commune de 156 428 € HT pour laquelle une subvention régionale au taux de 50 %, plafonnée à 15 000 €, soit un montant de 15 000 €, sera sollicitée.

Serge RAULT ne prend pas part au vote, le projet concernant sa Commune.

\*\*\*\*\*

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce projet et son plan de financement
- valide l'accompagnement dans le cadre de l'appel à projets « Optimisation de l'éclairage public », soutenu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en lien avec la politique régionale en faveur des Parcs.

#### **6.4 Maison de l'Eau et de l'Environnement - CPIE des Monts du Pilat – Travaux d'amélioration de la performance énergétique et achat d'équipements pour la réduction de la consommation d'eau (tranche 1)**

Jean Philippe PORCHEROT présente ce projet.

La Maison de l'eau et de l'environnement est une association à but non lucratif labellisée CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) des Monts du Pilat. Son siège se situe sur la commune de Marlhès. Elle a été créée en 1978 à l'initiative du Parc naturel régional du Pilat. La raison d'être de l'association est de favoriser les interactions entre l'humain et la nature dans leurs respects complets. Le CPIE réalise principalement trois types d'activité : de l'appui à des collectivités dans leur politique de développement durable, des actions d'éducation à l'environnement et une activité d'hébergement à des fins touristiques ou éducatives.

L'association est située dans une ancienne usine de moulinage réhabilitée en lieu d'accueil du public spécialisé sur les questions d'éducation à l'environnement vers un développement durable.

Cette bâtisse est la propriété du Parc naturel régional du Pilat qui la loue au CPIE pour l'accomplissement de ses missions. Cette location a pris la forme d'un bail emphytéotique par délibération du Bureau du Parc en avril 2018.

Le CPIE propose de réaliser une première tranche de travaux visant à améliorer la performance énergétique de la bâtisse. Elle consiste à changer une partie des menuiseries.

Il propose également le changement du lave-vaisselle pour un appareil plus économe afin de réduire la consommation d'eau. Il est à noter que le changement de lave-vaisselle devient une urgence, l'actuel étant en fin de vie.

Le coût de l'ensemble de l'opération d'investissement s'élève à 27 873 € TTC. Il est proposé de solliciter une subvention de la Région dans le cadre du futur Contrat de Parc au taux de 80 % de la dépense soit 22 298 €.

Considérant que la bâtisse est propriété du Parc, considérant le rôle important joué par le CPIE des Monts du Pilat dans la mise en œuvre de la Charte Objectif 2025, considérant que la programmation 2023 prévoyait un soutien au CPIE des Monts du Pilat en investissement, il est proposé d'accompagner le dépôt de cette demande de subvention auprès de la Région.

Brahim HAMMOU OU ALI questionne sur le montant du loyer que le CPIE paye au Parc.

Sandrine GARDET et Charles ZILLIOX précisent que le bail emphytéotique a été conclu pour 40 ans et le Parc demande un loyer annuel de 1€. Le CPIE assure les travaux d'entretien et de rénovation ainsi que les charges du bâtiment qui reste la propriété du Parc.

Jean-Philippe PORCHEROT fait remarquer que le montant de l'achat du lave-vaisselle est assez élevé.

\*\*\*\*\*

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce projet et son plan de financement
- valide l'accompagnement de cette action dans le cadre de la politique régionale en faveur des Parcs.

### **7 - POINT SUR LES CANDIDATURES REÇUES DANS LE CADRE DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT « COUP DE POUCE CLIMAT » LANCÉ PAR LE PARC DU PILAT**

Luc THOMAS présente ce dossier.

Le 30 mai dernier, le Parc du Pilat a lancé auprès des Communes du Parc, un appel à manifestation d'intérêt, pour bénéficier d'un travail mené par un groupe d'étudiants en Master 2 Conseil en développement territorial de l'École d'Économie de l'Université de Saint-Étienne.

Les étudiants mèneront un travail de terrain du 9 au 13 octobre prochains (ils seront logés à La Traverse sur la Commune du Bessat) et bâtiront les premières bases d'une stratégie permettant de favoriser l'adaptation au changement climatique du territoire communal concerné. Ces étudiants seront encadrés par leur professeur et des agents du Parc.

5 Communes ont répondu à cet appel à manifestation d'intérêt.

- Châteauneuf
- Sainte-Croix-en-Jarez
- Les Haies
- Saint-Romain-en-Gal
- Véranne

Il est proposé que les 5 communes candidates soient retenues (avec un regroupement potentiel des Haies avec Saint-Romain-en-Gal et de Châteauneuf avec Sainte-Croix-en-Jarez). Une réunion s'organisera en septembre afin de leur présenter le travail envisagé, ainsi que la possibilité offerte par le Parc, à tout ou partie de ces communes, d'animer une fresque du Climat ou des Conversations Carbone pour leurs élus et/ou habitants.

Les membres du Bureau valident la candidature des 5 communes précitées.

### **8 – RÉABONNEMENT À L'ESPACE DE COWORKING DE BOURG-ARGENTAL**

Charles ZILLIOX présente ce point.

Depuis 6 mois, le Parc utilise l'espace de coworking « L'éclosioir » à Bourg-Argental, mis en place par la Communauté de communes des Monts du Pilat.

L'espace a été utilisé 42 jours par les agents du Parc. Sur certaines journées, les agents du Parc sont venus à plusieurs et ont également pu échanger avec des partenaires, notamment la communauté de communes des Monts du Pilat et le CNPF. Cela permet également d'assurer une présence du Parc sur le territoire des Monts

du Pilat à raison de 2 jours/semaine en moyenne.

Il est proposé de poursuivre l'abonnement pour 6 mois supplémentaires pour un coût de 720 euros.

Brahim HAMMOU OU ALI propose de calculer les émissions de gaz à effet de serre non émises, grâce à cette possibilité.

\*\*\*\*\*

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable pour le renouvellement de l'abonnement à l'espace de coworking pour 6 mois supplémentaires.

## **9 – Adhésion à SOLAGRO**

Valérie PEYSSELON présente ce point.

Solagro est une association française à but non lucratif fondée en 1981 qui vise à favoriser l'émergence et le développement, dans les domaines de l'énergie, de l'environnement, de l'agriculture et de la forêt, de pratiques et de procédés participant à une gestion économe, solidaire et de long terme des ressources naturelles. L'association agit dans la spécialité du conseil en ingénierie, en recherche prospective et la formation dans les domaines de l'agroécologie, la méthanisation, les stratégies territoriales, les gaz renouvelables, le climat, la forêt et le bois énergie.

Solagro a édité notamment un document de référence Afterres 2050 qui est un scénario prospectif d'utilisation des terres agricoles et forestières pour satisfaire les besoins alimentaires, énergétiques, en matériaux, et réduire les gaz à effet de serre conformément à l'Accord de Paris\*. Face au dérèglement climatique et aux enjeux énergétiques, son expertise de terrain notamment en matière agricole et forestière serait précieuse pour accompagner le territoire avec un mode d'intervention adaptable (conférence, formation, étude de cas sur le terrain, etc).

L'adhésion annuelle en année civile pour une personne morale coûte 50 €.

\*\*\*\*\*

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable pour l'adhésion à SOLAGRO.

\*\*\*\*\*

Charles ZILLIOX remercie l'ensemble des participants et clôt la réunion.